

Objectifs

- Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE et de la F3SCT et l'étendue de leurs missions en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail
- Être capable d'analyser les situations de travail et les risques professionnels
- Être capable de contribuer à une démarche d'analyse des accidents du travail et des incidents
- Être capable de mettre en œuvre des actions de promotion de la prévention

Public concerné

Membre du CSE
Membre de la F3SCT

Prérequis

Aucun prérequis technique

Tarif

sur demande

Contenu général de la formation

- Les missions générales du CSE et de la formation spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail
- Les risques professionnels (fondamentaux sur les risques et leur prévention, évaluation, document unique)
- Les outils et méthodes en matière de prévention (analyse des situations de travail, analyse des accidents)
- La prévention des risques psychosociaux (RPS) et le cas particulier du télétravail et de la QVT
- Le positionnement du CSE et de la formation spécialisée avec les autres acteurs de la sécurité
- Les obligations réglementaires en lien avec les missions du CSE et de la formation spécialisée
- Les informations et consultations obligatoires du CSE et de la formation spécialisée
- La promotion de la prévention et du CSE et de la formation spécialisée

La loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 a réorganisé les instances représentatives des personnels, notamment en fusionnant les différents comités (CT, CHSCT...) en une instance unique, le comité social. Ainsi, pour la fonction publique hospitalière, les CSE (comités sociaux d'établissement) seront chargés d'examiner les questions collectives et les conditions de travail à compter du 1er janvier 2023. Dans les établissements publics de santé, les établissements sociaux, les établissements médico-sociaux et les groupements de coopération sanitaire de moyens de droit public, il est prévu la création, au sein des comités sociaux, d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT). Le programme de formation prend en compte le décret no 2021-1570 du 3 décembre 2021 relatif aux comités sociaux d'établissement des établissements publics de santé, des établissements sociaux, des établissements médico-sociaux et des groupements de coopération sanitaire de moyens de droit public.

Durée

➤ 5 jours

Programme

Chapitre 1 : Fonctionnement et missions générales du CSE et de la F3SCT

- Introduction : du CTE/CHSCT au CSE/F3SCT
- Champ de compétence, composition
- Moyens, droits et obligations des membres
- Relations avec les autres acteurs en santé et sécurité : l'agent de contrôle de l'inspection du travail, médecine du travail, assistants et conseillers de prévention

Chapitre 2 : L'analyse et l'évaluation des risques professionnels

- Démarche, méthodes et outils
- Cadre réglementaire : le document unique, les principes généraux de prévention
- Les fondamentaux par famille de risques professionnels (description, bases légales, prévention technique et organisationnelle)
- Démarche RPS – évaluation et prévention des RPS
- Cas particulier du télétravail et de la QVT

Chapitre 3 : Le CSE et la F3SCT acteurs de la santé, de la sécurité au travail et des conditions de travail

- L'information obligatoire en SSCT
- Les consultations obligatoires en SSCT

Chapitre 4 : Les missions opérationnelles du CSE et de la F3SCT

- Veiller au respect des obligations de sécurité
- L'organisation des visites périodiques
- Le suivi de la politique de prévention de l'établissement
- Le suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles
- La gestion des situations exceptionnelles (p. Ex. Droit de retrait)

Chapitre 5 : L'analyse des incidents et accidents du travail

- Méthodes d'analyse des causes des accidents
- Recherche et proposition de mesures préventives et correctives

Chapitre 6 : Le CSE et la F3SCT comme moteur de la prévention

- La promotion des instances sur leur rôle en SSCT
- Bien communiquer en matière de prévention
- La promotion et la communication de la prévention auprès du personnel
- La veille en matière de SSCT

Clôture de la session

Tour de table / évaluation des acquis

Moyens pédagogiques techniques, encadrement et animation

- Formation en présentiel
- Exercices sur l'analyse des risques et de l'analyse des accidents et mises en situation
- Ordinateur portable et vidéoprojecteur, paper board
- Support de formation PowerPoint
- Support remis aux participants sur clé USB ou QRCode
- Projection de vidéos
- Formateur : animateur/consultant en prévention des risques professionnels

Dispositif de suivi - Validation des acquis – Support stagiaires Fin de formation

- Ouverture de la session : Recueil des attendus des stagiaires – Tour de table
- Feuille d'émargement par demi-journée
- Evaluation continue tout au long de la formation (Exercices, quizz, Etudes de cas, reporting collectifs)
- Test Validation des acquis en fin de formation

- Fermeture de la session : Retour sur les attendus recueillis
- Questions/réponses
- Remise du support sur clé USB/ou liens QRCode

- Questionnaire de satisfaction stagiaire et client
- Attestation de formation individuelle

Effectif préconisé par session :
3 stagiaires minimum
10 stagiaires maximum